

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le 4 juillet 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 15

OBJET : Externalisation de l'entretien des bâtiments : constitution d'un groupement de commandes

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2016.

La Ville de Riom a décidé, suite à l'audit organisationnel de la direction de l'éducation et de jeunesse et dans le cadre de sa réflexion sur l'entretien de ses installations sportives, d'externaliser une partie de l'entretien des bâtiments communaux. Deux services de la Ville sont impactés : le service entretien des bâtiments communaux et le service des sports. Cette nouvelle organisation a également des impacts sur Riom Communauté.

Les bâtiments dans lesquels les agents de la Ville n'interviendront plus sont pour la Ville de Riom :

- Locaux occupés par les services de la Ville au sein de la Mairie annexe
- Ecole d'arts plastiques
- Ecole de musique
- Cimetières (sanitaires)
- Maison des associations
- Gros entretien du REXY
- Gros entretien de la Salle Dumoulin.

Les bâtiments dans lesquels les agents de la Ville n'interviendront plus sont pour Riom Communauté:

- Locaux occupés par les services de Riom Communauté au sein de la Mairie annexe
- La Tour de l'Horloge
- La crèche familiale
- Le relais d'assistants maternels
- Le multi-accueil

Concernant les équipements sportifs, toutes les installations sportives couvertes sont concernées y compris les équipements de Riom Communauté (Centre de tir à l'arc, gymnase Aimé Césaire, Tennis couverts). Désormais, toutes les tâches d'entretien réalisées le matin avant l'ouverture au public seront externalisées. Cette externalisation des tâches d'entretien permettra de recentrer l'intervention des agents de maintenance et d'accueil sur des missions

de service public.

COMMUNE DE RIOM

Cette nouvelle organisation affectant des bâtiments de Riom Communauté, il est proposé de constituer un groupement de commandes dont la ville serait coordonnatrice afin de lancer un appel d'offres commun.

Pour la ville de Riom, cette externalisation est estimée à 175 000 € par an.
Pour Riom communauté cette externalisation est estimée à 75 000 € par an.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention constitutive du groupement, désignant Riom comme coordonnatrice ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ;**
- **désigner Madame Nicole PICHARD comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de Riom à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et désigner Monsieur Thierry ROUX comme suppléant.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL